



## **OFFRE D'EMPLOI SAISONNIER 2026** **JOURNALIER DÉBARCADÈRE MUNICIPAL & TRAVAUX PUBLICS**

### **DESCRIPTION**

Sous le responsable du débarcadère, des travaux publics et patrouilleur nautique, le journalier effectue différentes tâches relatives aux infrastructures municipales, aux bâtiments et parcs en plus de faire respecter le règlement concernant le lavage des embarcations et l'utilisation du débarcadère municipal.

### **RESPONSABILITÉS**

- Assister la clientèle dans l'enregistrement des embarcations (visiteurs);
- Nettoyer les embarcations avant la mise à l'eau;
- Contrôler l'accès au débarcadère (ouverture et fermeture des barrières);
- Tenir à jour le logiciel de registre des bateaux;
- Faire connaître le code de conduite nautique;
- Remise des vignettes d'identification des embarcations pour les citoyens et visiteurs;
- Exiger la tarification applicable et gérer la petite caisse;
- Travaux d'entretien extérieur tels que la coupe de gazon, le nettoyage des terrains, l'arrosage et autres;
- Utilisation d'équipements tels que tondeuse à gazon, coupe-herbe, débroussailleuse ou autres;
- Assister le responsable des travaux publics dans différentes tâches;
- Toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

### **QUALIFICATIONS REQUISSES**

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou en voie de l'obtenir;
- Être disponible à travailler sur des horaires variables;
- Grand sens de l'autonomie et de l'organisation;
- Avoir le souci du service à la clientèle;
- Être bon communicateur (français et anglais)
- Détenir un permis de conduire;
- Détenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance (un atout)

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Poste saisonnier, horaire variable de 2 à 5 jours / semaine;
- Salaire compétitif selon expériences.

### **Joignez-vous à une équipe dynamique!**

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae par courriel à [directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca](mailto:directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca) au plus tard le 27 février 2026 à 16h30

Seuls les candidats retenus seront contactés, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte